

## Il faut une mission d'évaluation et de contrôle du Parlement sur la fraude fiscale

*La lutte contre la fraude sociale donne lieu à une intense opération de communication du gouvernement.* Lors de son audition du 1<sup>er</sup> juin par la mission d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale consacrée à la fraude sociale (MECSS), Xavier Bertrand a tenu des propos sans ambiguïté : « *les fraudeurs sont des voleurs, (...) faire reculer la fraude est une exigence de justice sociale* ». On entend moins de tels propos sur la fraude fiscale...

Car *si la fraude sociale est importante et doit évidemment être combattue, il n'en reste pas moins étonnant de voir que la fraude fiscale ne bénéficie pas du même « traitement de faveur »*. N'en déplaise au gouvernement, la fraude sociale n'est pas plus grave que la fraude fiscale. Celle-ci représente chaque année entre 2 et 2,5% du produit intérieur brut selon la Commission européenne (soit 38 à 48 milliards d'euros) et 40 et 50 milliards d'euros selon l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires (rapport d'avril 2008 sur l'état de la lutte contre la fraude fiscale disponible sur notre site : [http://www.snuisudtresor.fr/gen/cp/dp/dp2008/rapportSNUI\\_lutte\\_contre\\_fraude\\_fisca\\_150408.pdf](http://www.snuisudtresor.fr/gen/cp/dp/dp2008/rapportSNUI_lutte_contre_fraude_fisca_150408.pdf)). Au sein de la Direction générale des finances publiques (DGFiP), les agents en charge du contrôle fiscal permettent d'en « détecter » 12 milliards d'euros par an (auxquels il faut ajouter plus de 3 milliards d'euros de pénalités). Dans son ensemble, la fraude sociale (fraude aux prestations sociales et aux cotisations sociales) représenterait plusieurs milliards d'euros par an (458 millions d'euros détectés en 2010). Rappelons que le Conseil des prélèvements obligatoires (rapport ; *La fraude aux prélèvements obligatoires*, mars 2007) avait estimé que la fraude sociale représentait environ les trois quarts de la fraude aux prélèvements obligatoires globale (fraude sociale et fraude fiscale), c'est-à-dire 7 à 10 milliards d'euros environ.

Depuis le rapport du Conseil des prélèvements obligatoires et celui de notre organisation, l'actualité a montré que la fraude fiscale était en pleine évolution. La crise, les sommets du G20 et les affaires récentes (Liechtenstein, 3 000 fraudeurs disposant d'avoirs en Suisse...) ont montré que la fraude fiscale déséquilibre les budgets des Etats, introduit des distorsions de concurrence et plombe le financement des services publics et des solidarités (aide au développement...). Ses conséquences budgétaires, économiques et sociales sont donc particulièrement néfastes.

*Jusque là, le traitement « politique » de la fraude fiscale a toutefois été ciblé sur les paradis fiscaux.* Si des annonces ont été faites, l'année 2010 a été une année de transition avec la mise en place de mesures votées dans le cadre de la loi de finances rectificatives pour 2009, signatures d'accords d'échanges de renseignements... Ces mesures doivent être pleinement utilisées mais restent limitées. Or, la fraude fiscale dans son ensemble demeure d'un niveau exceptionnel.

*Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, il est désormais urgent qu'une mission d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale sur la fraude fiscale soit mise en place* afin de répondre à un double souci de cohérence et d'efficacité.

→ Cohérence car les liens entre fraude fiscale et fraude sociale sont nombreux : il en va ainsi du travail non déclaré, qui se traduit par une perte de recettes sociales (cotisations non déclarées donc non versées) et de recettes fiscales (à l'impôt sur le revenu par exemple) : disposer d'une vue d'ensemble s'impose donc, faute de quoi la MECSS n'aura qu'une vue partielle du phénomène.

→ Efficacité car, vu l'ampleur de la fraude fiscale et la situation du contrôle fiscal (effectifs de la sphère globale du contrôle fiscal en baisse, délais resserrés, pilotage managérial de moins en moins axé sur la technicité fiscale), le renforcement de ses moyens humains, juridiques et matériels est, pour notre part, véritablement « *une exigence de justice sociale* » légitime, répondant à une situation d'urgence.

*L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires est d'ores et déjà prête à porter ses travaux, ses analyses et ses propositions*, mûries et formulées de longue date, notamment dans son rapport d'avril 2008, lors du « débat national sur le contrôle fiscal » en 2008 (plus de 40 déplacements sur tout le territoire), dans les réunions et séminaires qui se sont tenus avec les acteurs du contrôle fiscal (vérificateurs, agents de recherche et de pôle de contrôle et d'expertise ou de fiscalité patrimoniale...) et dans ses publications, externes et internes.